

Sur le Chapitre 46 : Des manquements

CHAPITRE 46^{ÈME}, DE CEUX QUI MANQUENT EN QUELQUE AUTRE CHOSE

26, 07, 19

« Faire satisfaction ».

C'est une expression que l'on retrouve jusqu'à 17 fois dans la Sainte Règle, c'est-à-dire très souvent. C'est donc une attitude, une disposition d'âme et de corps que saint Benoît a à cœur de nous inculquer. Après une faute matérielle, un oubli, après un délit, il faut une réparation convenable.

NBP est un juriste, et la vertu de religion relève de la vertu de justice. Par la profession monastique le moine s'est engagé devant Dieu et devant les hommes à tendre vers la perfection. Mais aussi, si on peut éviter chaque faute morale ou matérielle, on ne peut les éviter toutes. C'est là que la profonde connaissance de l'homme chez saint Benoît en même temps que sa grande foi en l'œuvre de la rédemption accomplie par le Christ, font merveilles. Matériellement, il sait que toute faute réparée sur le champ, n'arrête pas la course, et que bien souvent une réparation immédiate évite que la chose empire et tourne à la catastrophe. Spirituellement, il sait aussi qu'à la racine de toutes fautes il y a l'orgueil, celui de nos Premiers parents qui voulurent avoir la connaissance du bien et du mal, de là cette blessure originelle transmise à leur descendance. Mais le Christ, le Verbe de Dieu fait chair est venu satisfaire pour tous nos péchés, satisfaction pleine et totale. Aussi nos actes satisfaisants ne font que découler de Lui. Bien sûr ici il ne s'agit que du for externe, mais il y a analogie avec l'œuvre du Christ.

C'est l'amour jusqu'à la fin (Jn 13, 1) qui confère sa valeur de rédemption et de réparation, d'expiation et de satisfaction au sacrifice du Christ. Il nous a tous connus et aimés dans l'offrande de sa vie. CEC 616.

Le Concile de Trente DS 1691 :

Mais notre satisfaction, celle que nous acquittons pour nos péchés, n'est que par Jésus-Christ : nous qui, de nous-mêmes comme tels, ne pouvons rien nous-mêmes, avec l'aide « de Celui qui nous fortifie, nous pouvons tout » Ph 4, 13. Ainsi l'homme n'a rien dont il ne puisse se glorifier, mais toute notre « gloire » est dans le Christ en qui nous satisfaisons, « en faisant de dignes fruits de pénitence » Lc 3, 8, qui en Lui puisent leur force, par Lui sont offerts au Père et grâce à Lui sont acceptés par le Père.

En parcourant les différents chapitres, on voit que la satisfaction doit être juste, convenable, c'est-à-dire en adéquation avec la faute. Elle consiste principalement par un geste d'humilité qui peut être soit du type prosternement, agenouillement, soit du genre interdiction de faire entendre sa voix en solo, soit encore de prendre son repas seul, séparé de la communauté et privé de sa portion de vin. Si certaines fautes sont comme tarifées, bien d'autres satisfactions sont laissées au jugement de l'abbé, notamment quant à sa durée, plusieurs fois il est dit que cela durera aussi longtemps que l'abbé dise : « cela suffit ». Par ailleurs, à faute publique satisfaction publique. Mais pour les fautes secrètes de murmure, satisfaction est demandée aussi. Il est demandé aussi, la plupart du temps, que cette satisfaction soit volontaire, immédiate, spontanée, avec empressement. C'est le moine fautif qui a l'initiative, et il fait

satisfaction sur place si c'est au chœur, ou bien devant l'abbé. Et s'il n'a pas encore atteint le degré d'humilité qui lui permette cette spontanéité, on enverra auprès de lui des sympectes qui l'inclineront à une humble satisfaction. Il y a une série de satisfactions prévue pour les fautes qui relèvent de l'Office divin, et une autre plus lourde incluse dans le grand appareil de la correction régulière.

Gardons et cultivons ce sens de l'absolu, de cette perfection que nous avons voué à Dieu, avec en contrepartie cette horreur de l'imperfection, et ce désir de réparer immédiatement par amour nos défaillances, que ce soit au chœur, au réfectoire, dans les services, et dans la vie conventuelle de façon générale. Cette course à la suite du Christ nous invite à prendre modèle sur lui.